

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1469

Artikel: Emprisonnées : pourquoi ?
Autor: Dussault, Andrée-Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



JOËLLE FLUMET

Emprisonnées: pourquoi?

Les criminelles sont largement minoritaires parmi les personnes incarcérées. Cette nette sous-représentation féminine en prison semblerait universelle. En Suisse, elles constituent à peine 6% de la population carcérale. Qui sont les « détenues », qu'est-ce qui distingue leur criminalité de celle des hommes ? Comment l'expliquer ? Aperçu de l'autre côté de la grille.

ANDRÉE-MARIE DUSSAULT

«Tout comme on devient femme ou homme, on est susceptible de devenir criminel-le». C'est ce qu'estime Robert Cario, professeur en sciences criminelles et auteur de l'ouvrage *Les femmes résistent au crime*¹. Ce n'est donc pas par hasard que l'on devient et/ou que l'on demeure criminel-le, explique-t-il ; le crime s'inscrit dans la trame d'une existence qui l'a préparé et qui, le plus souvent, se poursuivra marquée par lui.

A en croire ces propos, l'expérience de vie des femmes les prédisposerait moins au crime que celle des hommes. Car, tout comme les études sur les femmes correspondent à une fraction marginale de la recherche en criminologie, les criminelles représentent la portion congrue de la population carcérale : moins de 10% dans tous les pays qui tiennent des statistiques sur le sujet. En Suisse, sur un total de 4987 personnes incarcérées recensées par l'Office fédéral de la statistique en septembre 2002, elles n'étaient que 310 détenues. Cependant, malgré une moindre criminalité féminine, les analyses récentes montrent que celle-ci a sensiblement augmenté ces dernières années, davantage que celle des hommes, et que les femmes sont de plus en plus actives dans les affaires de mœurs...

Caractéristiques communes

Qui sont ces femmes sous les verrous ? Que ce soit en Suisse, en France ou au Québec, même si elles sont issues de milieux divers et qu'elles possèdent chacune un parcours qui leur est propre, certaines caractéristiques sont communes à une proportion importante de détenues. Etrangement, les cadres supérieures, les femmes exerçant une profession libérale ou faisant partie des couches socioéconomiques privilégiées sont rarissimes en milieu carcéral ; l'environnement socioéconomique d'où proviennent un grand nombre de détenues est le plus souvent marqué par la précarité et l'exclusion.

Les écrits sur le sujet révèlent que la plupart d'entre elles ont reçu une socialisation extrêmement pauvre aux niveaux affectif, éducatif, socioprofessionnel et culturel. A cela, s'ajoute peu ou pas d'expérience professionnelle et une sous-scolarisation, plus dramatique encore que celles des détenus masculins. La grande majorité (neuf sur dix selon une étude menée par le Conseil du statut de la femme québécois) d'entre elles ont été victimes de violences physiques, psychiques ou sexuelles par des proches. Côté âge, alors que les femmes de plus de 45 ans en prison sont presque exceptionnelles, les jeunes âgées de 18 à 24 ans sont largement sur-représentées, au même titre que les «étrangères». Enfin, en prison, on trouve beaucoup de mères, de jeunes mères et de jeunes mères monoparentales.

Criminalité économique

Que font-elles pour qu'on les enferme ? Non seulement une moindre criminalité distingue les femmes des hommes, mais le type de criminalité varie également selon le genre. Avant tout, les femmes sont incarcérées pour des crimes de types économiques ; dans près de 90% des cas, il s'agit d'infractions contre la propriété et non pas contre des personnes. Par exemple, le vol est de loin l'infraction la plus répandue chez les femmes. «Si la toxicomanie n'existait pas, les prisons seraient bien moins chargées.» C'est ce que pense André Vallotton (voir entrevue p. 15), chef des Services pénitentiaires du canton de Vaud qui estime qu'une grosse moitié des détenues ont ou ont eu des problèmes de toxicomanie les conduisant à commettre des délits pour subvenir à leur besoin de drogue.

D'après les recherches de Robert Cario, en France, dans seulement 3% des cas, les femmes sont le cerveau d'une

affaire. Tandis que les infractions commises en complicité avec un ou des homme(s) représentent plus de la moitié des infractions perpétrées par des femmes. Celles-ci sont nettement sous-représentées dans les cas infractions routières, d'infractions graves contre les mœurs, d'homicides, de voies de fait, de vols qualifiés et de viols.

En revanche, elles sont sur-représentées dans les affaires d'infanticides (lorsque le nourrisson a moins de trois jours) et de libéride (lorsque l'enfant a entre quelques jours et onze ans). Dans le premier cas, les auteures sont généralement très jeunes ou ont déjà plusieurs enfants, sans les moyens d'en assumer la responsabilité ; dans le deuxième cas, ce sont habituellement des femmes plus âgées ayant l'intention de se suicider et ne voulant pas laisser leurs enfants seuls derrière elles.

Enfin, une autre différence entre les sexes – révélatrice de l'asymétrie affective entre femmes et hommes, non seulement en prison mais aussi en société – s'observe lorsqu'il s'agit de «renter dehors» après un passage derrière les barreaux : si elles sont nombreuses à patienter, à attendre que leur homme sorte de prison, en assumant parfois la garde de leurs enfants, les hommes qui attendent leur petite amie détenue à la sortie de prison, eux, sont rares. *

¹Robert Cario, *Les femmes résistent au crime*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1997.

Celles qui ont tué leur compagnon...

Les détenues qu'on appelle, à tort ou à raison, les «veuves joyeuses», ce sont celles qui ont tué leur conjoint. Selon les recherches de la journaliste française Christel Trinquier¹, dans plus de 75% des cas d'homicides perpétrés par des femmes, l'auteure entretenait des liens de proximité et d'intimité avec la victime. Contrairement au crime du compagnon ou de l'ex-compagnon qui met fin à la vie de sa conjointe, les «veuves joyeuses» agissent rarement par jalousie. Le plus souvent, c'est suite à un long itinéraire conjugal marqué par les violences et les humiliations que la femme passe à l'acte. Selon une avocate interviewée par Christel Trinquier, qui a défendu de nombreuses femmes accusées d'homicide conjugal, «la durée et la capacité des femmes à endurer des situations qui sont objectivement inacceptables est très variable». Cependant, dans tous les cas, il y a beaucoup d'accumulation qu'on ne retrouve pas chez les hommes et la vie qui a précédé le meurtre conjugal est toujours dramatique : femmes parfois battues au point de frôler le coma, parfois contraintes à se prostituer, humiliations diverses... Les auteures de ce type de crime ont presque toujours des comportements autodestructeurs et dépressifs en plus d'être isolées socialement. En revanche, elles ont rarement des remords à posteriori : elles considéraient leur victime comme un bourreau qui devait nécessairement disparaître pour leur permettre à elles, et à leurs enfants éventuellement, de continuer d'exister. Ne serait-ce qu'en prison. *

¹Christel Trinquier, *Femmes en prison*, Ed. le Cherche Midi éditeur, Paris, 1997.